

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 19 JUIN 2025

OBJET

Demande de subvention
A la CARSAT Sud-Est
Appel malade

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, le Conseil d'administration du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-JUIN-016
N-7.5.1

PRESENTS : T. Lagneau - C. Cambier - P. Courcier -
J.-F. Laporte - D. Attuel - E. Roca - G. Sullivan -
L. Armand - A. Marie - M. Cruz - E. Arrigoni -
O. Vincent - C. Roche.

POUVOIR(S) : S. Lagneau - S. Femaro

EXCUSE(S) : M.-J. Estin

ABSENT(S) : H. Trinquet.

SECRETARE DE SEANCE : L. Ludwig.

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Dans ce cadre, la CARSAT Sud EST a lancé un appel à projet 2025 intitulé « plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie ». Elle accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

L'appel à projets soutient financièrement notamment les projets d'équipement favorisant la modernisation des résidences.

La Résidence Autonomie le Ronquet de Sorgues doit moderniser son appel malade du fait des dysfonctionnements constatés sur l'équipement actuel afin de garantir la sécurité des résidents, gage du maintien de leur autonomie.

Le coût de l'opération est estimé à 18 391,18 € HT.

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'appel à projet national 2025 « Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes » ;

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à :

- valider l'opération de modernisation de l'appel malade de la Résidence Autonomie le Ronquet.
- solliciter la participation financière de la CARSAT Sud Est au titre de l'appel à projet «Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes » sur cette opération.
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | Montant HT | % de financement |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| Participation CARSAT Sud Est demandée | 11 034,71 | 60% |
| Autofinancement | 7 356,47 | 40% |
| TOTAL | 18 391,18 | 100% |

- autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADOpte, la demande de subvention à la CARSAT Sud-Est en faveur de l'appel malade.

Adopté à : L'unanimité

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 23/06/2025

Le Président,


Thierry Lagneau

